



ATTESTATION DE GARANTIE

N° police : 1-11638-14049-0

Valable pour l'année 2025

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

25 500 000,00 EUROS

(Vingt Cinq Millions Cinq cent Mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

IMMOBILIERE PUJOL

SAS au capital de 38 169,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 056808868

Dont le siège social est 7 Rue Jean Fiolle 13006 MARSEILLE 06

Représentée par:

Son Président, la SARL MATANEL, elle-même représentée par Mr Stéphane PUJOL et Mme Caroline PUJOL, Co-gérants
Et son Directeur général, Mr Anthony VIGIER,

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :
SYNDIC DE COPROPRIETE

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

01 juillet 2025

MEYLAN, LE 24 juillet 2025

POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT